

Der Bundesrat Le Conseil fédéral Il Consiglio federale Il Cussegl federal

Communiqué

Date: 29.06.2022

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

Budget 2023 équilibré, mais importantes mesures de correction à prévoir pour les années 2024 à 2026 du plan financier

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a fixé les chiffres du budget 2023 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2024-2026. Ce budget reste équilibré conformément aux exigences du frein à l'endettement, mais uniquement parce que les coûts de 1,7 milliard de francs liés à l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine sont comptabilisés à titre de dépenses extraordinaires. Dès 2024, ces exigences ne seront plus remplies en raison du non-financement de certaines dépenses supplémentaires qui seront engagées notamment en faveur de l'armée et de la protection du climat. Le montant des corrections budgétaires nécessaires pourrait atteindre 1,3 milliard. Les incertitudes sont toutefois grandes sur la question.

Le **compte de résultats** pour 2023 prévoit un excédent de 0,3 milliard de francs: la situation s'améliore par rapport à l'année précédente, car les dépenses liées à la lutte contre le COVID-19 disparaissent en grande partie, et les recettes courantes augmentent nettement sous l'effet de la reprise économique. Les amortissements et les autres variations d'évaluations ainsi que le résultat des participations de la Confédération restent stables.

La contribution financière provenant du compte de résultats (autofinancement) n'est pas suffisante pour financer les investissements requis. C'est pourquoi on table sur un **déficit de financement** de 900 millions pour 2023. Ce nouvel endettement est imputable en grande partie au budget ordinaire; toutefois, un déficit de financement ordinaire légèrement plus élevé serait encore admissible au regard de la conjoncture actuelle. Les exigences du frein à l'endettement étant donc remplies, il reste une marge de manœuvre budgétaire de 200 millions.

Les forfaits globaux destinés aux réfugiés en provenance d'Ukraine sont budgétisés à titre de dépenses extraordinaires au sens du frein à l'endettement. Pour 2023, on table actuellement sur une moyenne de 100 000 bénéficiaires du statut de protection S et sur 1,7 milliard de francs de dépenses de financement des forfaits globaux. Les autres dépenses qu'il est prévu d'engager en faveur de ces personnes, soit environ 0,4 milliard, sont inscrites au budget ordinaire. Par ailleurs, on attend des recettes extraordinaires de 1,6 milliard issues notamment de la distribution additionnelle de la Banque nationale suisse (1,3 milliard) et d'un dividende spécial provenant du produit de la vente de Ruag International (200 millions).

En l'état actuel, les exigences du frein à l'endettement ne sont pas remplies pour les années 2024 à 2026 du plan financier. Les mesures de correction budgétaire représentent 1,1 à 1,3 milliard de francs. Le déséquilibre structurel par rapport au plan financier précédent s'explique par la forte augmentation des dépenses destinées notamment à l'armée, par les versements transitoires dus à la non-association au programme Horizon Europe, et par le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Les chiffres ne tiennent pas encore compte des charges supplémentaires que pourraient entraîner certains projets politiques (contre-projet à l'initiative d'allégement des primes, imposition individuelle, abolition de la valeur locative, etc.), ainsi que le durcissement éventuel de la guerre en Ukraine. Le Conseil fédéral entend s'attaquer à la question de l'assainissement du budget au deuxième semestre 2022, afin que le budget 2024 remplisse aussi les exigences du frein à l'endettement.

Aperçu du budget 2023 et du plan financier 2024-2026

	В	В	Δ 22-23	PF	PF	PF Δ 22-26	
mio CHF	2022	2023	%	2024	2025	2026	%
Compte de résultats:							
Recettes courantes	78.0	80.3	3.0%	82.4	84.6	86.5	2.6%
Dépenses courantes	75.3	76.6	76.6%	77.8	79.1	80.3	1.6%
Autofinancement Amortissements et autres variations de	2.7	3.6		4.6	5.5	6.2	
l'évaluation du patrimoine administratif	-4.6	-4.8		-4.8	-5.2	-5.3	
Résultat des participations	1.4	1.4		1.3	1.3	1.5	
Résultat de l'exercice	<u>-0.5</u>	<u>0.3</u>		<u>1.1</u>	<u>1.6</u>	<u>2.4</u>	
Solde de financement et frein à l'endettemen	it:						
Autofinancement	2.7	3.6		4.6	5.5	6.2	
Investissements nets	-4.5	-4.5		-4.8	-5.8	-6.4	
Solde de financement	-1.9	-0.9		-0.2	-0.3	-0.2	
Solde de financement extraordinaire	-1.7	-0.1		1.6	1.4	1.4	
Solde de financement ordinaire	-0.1	-0.7		-1.8	-1.7	-1.6	
Déficit de financement conjoncturel autorisé Marge de manœuvre (+) / mesures de	-0.6	-0.9		-0.7	-0.4	-0.3	
correction (-)	<u>0.5</u>	<u>0.2</u>		<u>-1.1</u>	<u>-1.3</u>	<u>-1.3</u>	

Remarque: tous les chiffres correspondent aux nouvelles notions de recettes et de dépenses (y c. régularisations et provisions), appliquées dès 2023. Les valeurs budgétaires de 2022 ont été converties en conséquence.

Nouvelle présentation des résultats

Le 1^{er} janvier 2022, le Conseil fédéral a mis en vigueur la révision partielle de la loi sur les finances visant à simplifier et à optimiser la gestion des finances fédérales. Les nouveautés seront mises en œuvre à partir de 2023, c'est-à-dire pour la première fois dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. Parmi celles-ci figure la suppression du compte de financement en tant que compte indépendant. Les recettes et dépenses applicables au frein à l'endettement seront calculées sur la base du compte de résultats (recettes et dépenses courantes) et du compte des investissements (recettes et dépenses d'investissement, soit les investissements nets). Autre nouveauté: les montants inscrits en tant que régularisations et provisions pour charges futures seront systématiquement considérés comme dépenses ou recettes et seront de ce fait soumis plus tôt au frein à l'endettement. À l'heure actuelle, cela n'est le cas qu'exceptionnellement, par exemple pour la provision constituée au titre de l'impôt anticipé.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication, Administration fédérale des finances AFF n° tél. +41 58 465 16 06, kommunikation@efv.admin.ch

<u>Département responsable</u>: Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Dépenses et recettes prévues au budget 2023
- Présentation pour la conférence de presse
- Les principales questions et réponses